

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

### **I- Communications.**

**Autorisation à titre dérogatoire à la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels (CAME) pour s'approvisionner auprès des industries pharmaceutiques locales.**

A la suite des efforts déployés pour assainir le secteur pharmaceutique, le Gouvernement, dans sa volonté de sécuriser les sources d'approvisionnement en médicaments dans notre pays, a retenu des critères spécifiques pour les fournisseurs.

Ceux-ci doivent désormais, pour opérer sur le territoire béninois, justifier d'une certification de « bonnes pratiques de fabrication et/ou de distribution » délivrée par une autorité de réglementation pharmaceutique d'un pays membre de l'International Conference of Harmonisation (ICH) et/ou d'une pré qualification de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le processus de pré qualification est, en effet, un service fourni par l'OMS pour évaluer la qualité, l'innocuité et l'efficacité des produits médicaux en se basant sur les normes pharmaceutiques internationales.

Par ailleurs, les réformes pharmaceutiques en cours devraient, à terme, permettre le développement de l'industrie pharmaceutique locale

répondant aux normes et standards internationaux. Mais en attendant, le Conseil a autorisé la CAME à continuer de s'approvisionner auprès des industries locales de production qui en manifestent l'intérêt, tout en exigeant la qualité recherchée des produits.

L'intérêt de notre pays à accompagner ces industries pharmaceutiques locales réside dans la perspective de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

A cet effet, ces industries locales bénéficient d'une dérogation de 5 ans au bout desquels elles doivent fournir les preuves que leurs procédés sont conformes aux critères spécifiques fixés par le Gouvernement.

## **II- Manifestations et Rencontres internationales.**

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin à :

- la conférence « Transform Africa Summit » à Kigali, du 14 au 17 mai 2019 ;
- la 72<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé et à la 145<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'OMS, à Genève, du 20 au 30 mai 2019 ; et
- la 18<sup>ème</sup> session du Congrès météorologique mondial à Genève, du 03 au 14 juin 2019.

Fait à Cotonou, le 15 mai 2019.



Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.-